

## Les maires de Seine-Saint-Denis représentent-ils la population ?

Marie-Hélène Bacqué et Claudette Lafaye

*Alors que des recherches montrent l'accentuation de la distance sociale qui sépare les élus·es des populations qu'ils doivent représenter, qu'en est-il dans le département populaire de la Seine-Saint-Denis ? L'article souligne que ce sont majoritairement des hommes blancs des classes supérieures qui exercent le pouvoir politique.*

« La politique est un univers d'hommes privilégiés, âgés, diplômés et issus des catégories supérieures de la société » (Lefebvre 2019, p. 411). Nombreux sont les travaux qui ont ainsi souligné l'écart social grandissant entre représentants et représenté·es dans les instances politiques institutionnelles (Koebel 2012 ; Kerrouche et Lavignotte 2020 ; Démocratiser la politique *et al.* 2025). Les lois sur la parité se sont imposées depuis 2000 à partir d'un constat similaire afin de favoriser l'accès des femmes aux mandats locaux puis nationaux, non sans difficulté ni ambiguïté (Achin et Lévêque 2014). Ce faisant, ces lois bousculent la conception usuelle de la représentation politique. La légitimité des représentants qui reposait jusqu'alors sur leur capacité à agir pour l'ensemble des représenté·es, indépendamment de leurs caractéristiques (représentation substantielle), s'est effritée au profit d'une conception où les représentant·es doivent refléter le plus fidèlement possible les représenté·es (représentation descriptive ou représentation miroir) (Pitkin 1972 ; Hayat et Sintomer 2013). Dans cette perspective, le collectif Démocratiser la politique *et al.* (2025) met ainsi en évidence la faible représentation des classes populaires dans toutes les instances élues et revendique une « parité sociale ».

À l'approche des élections municipales de mars 2026, ces questions vives méritent d'être regardées de près dans un territoire populaire comme la Seine-Saint-Denis. Marqué par l'histoire de l'immigration et par celle singulière de la banlieue rouge, celui-ci a pour un temps permis l'accès de membres de la classe ouvrière à la représentation politique (Bacqué, Bellanger et Rey 2018). Comment dans ce territoire la représentation des classes populaires s'articule-t-elle avec celle des femmes et des populations racisées<sup>1</sup> qui y vivent ? Nous centrerons notre analyse sur les maires, dont le recrutement à l'échelle nationale est marqué depuis plusieurs mandatures par une fermeture sur les catégories supérieures, un vieillissement et une professionnalisation (Koebel 2014 ; Rouban 2015). À la suite des élections de 2014 et de 2020, les deux tiers des maires des communes de Seine-Saint-Denis ont été renouvelés, dont près de la moitié par alternance politique. Comment se traduit ce renouvellement du point de vue de leurs caractéristiques sociales, raciales et de genre ?

---

<sup>1</sup> La catégorie de « race » est ici envisagée comme relevant des rapports sociaux et non de la biologie. Elle permet, comme l'indique Sarah Mazouz (2020, p. 41), de désigner « un rapport hiérarchique au même titre que la classe ou le genre ».

Cette contribution repose sur une analyse statistique longitudinale du profil des maires des quarante communes de Seine-Saint-Denis<sup>2</sup> depuis 1971 ainsi que sur dix-sept entretiens approfondis conduits auprès de dix maires en fonction depuis 2014, certains ayant été rencontrés à plusieurs reprises. Elle s'inscrit dans une enquête plus vaste analysant statistiquement le profil des candidat·es, des conseiller·es et des exécutifs municipaux ainsi que ceux des exécutifs territoriaux de ce même département à la suite des scrutins municipaux de 2001, 2008, 2014 et 2020 (Bacqué et Demoulin 2026). L'analyse examine les dimensions de classe, de race et de genre ainsi que leur articulation dans une perspective intersectionnelle. Ont été retenus comme maires racisés les maires qui, par leur couleur de peau, leur nom, leur origine, sont minorisés et subissent des formes d'altérisation et de discrimination. Dans ce corpus il s'agit de personnes originaires ou dont les familles sont originaires des Antilles, d'Afrique subsaharienne, du Maghreb et d'Asie.

## La disparition des maires ouvriers

Jusque dans les années 1970, dans ce département où les classes populaires représentent près des trois quarts de la population active (43 % d'ouvrier·es et 31 % d'employé·es au recensement de 1968 pour respectivement 33 % et 32 % en Île-de-France), le recrutement social des maires n'est pas très éloigné des électeurs et de la population. Ce constat est pour l'essentiel dû à l'hégémonie du Parti communiste au sein du département, à la tête de vingt-deux communes en 1971 et de vingt-sept en 1977. Les vingt-deux maires communistes élus en 1971 comptent en effet quinze ouvriers, deux employés et cinq professions intermédiaires, dont deux anciens ouvriers. Le PCF est le seul parti politique à permettre l'accession d'ouvriers à la fonction de premier magistrat, souvent dans des villes de plus de 30 000 habitants. Les six maires PS élus cette année-là comptent de leur côté deux employés, deux professions intermédiaires, un cadre et un chef d'entreprise. Quant aux douze maires de droite, ils se répartissent entre les cadres et professions intellectuelles supérieures ( $n = 4$ ), les artisans, commerçants, chefs d'entreprise ( $n = 3$ ) ; les professions intermédiaires ( $n = 1$ ) et les professions inconnues ( $n = 4$ ). C'est d'ailleurs là un trait récurrent au fil des élections : les maires de professions non identifiées se situent toujours à droite de l'échiquier politique. Plus souvent élus à la tête de petites communes, ils présentent une biographie moins étouffée et leur profession ne représente pas un argument électoral. Chez les communistes, à l'inverse, l'exercice de métiers manuels qualifiés (ajusteurs, électriciens, fraiseurs, mécaniciens, typographes...) exercés dans l'industrie (Pudal 1989), fait l'objet d'une forte valorisation, même lorsque le temps passé à l'usine a rapidement laissé place à des fonctions de permanent ou de cadre au sein de l'appareil.

Si les élections de 1977 se traduisent par un gain de cinq communes pour le PCF et deux nouveaux maires ouvriers, les suivantes amorcent dès 1983 une diminution continue de ces maires ouvriers, tant numériquement qu'en proportion. De quinze en 1971, ils passent à treize en 1983 puis à quatre en 1995 et deviennent résiduels à partir de 2001 avant de disparaître en 2020. Certes, en cinquante ans, le taux d'ouvriers dans la population active du département a été divisé par deux, mais il reste supérieur à 20 % contre 14 % en Île-de-France. Et si, sur la même période, les employés ont progressé (de 31 % à 35 %), les maires issus de cette catégorie sociale restent toujours peu nombreux : quatre en 1971, trois en 1981, deux en 2008 puis aucun à partir de 2014. Les classes populaires dans leur ensemble sont donc évincées de la fonction de maire, alors qu'elles totalisent encore plus de la moitié de la population active du département.

<sup>2</sup> Celles-ci ne sont plus que trente-neuf depuis la fusion de Pierrefitte-sur-Seine et Saint-Denis en 2025.

Durant cette même période, le recrutement des maires parmi les cadres et professions intellectuelles supérieures, et à un moindre degré parmi les professions intermédiaires, est devenu la norme. Et cela, bien au-delà de la place que ces catégories occupent dans la population active du département (respectivement 18 % et 24 % en 2022). En 2020, sur les quarante maires élus·es, on dénombre vingt-sept cadres et professions intellectuelles supérieures (cinq en 1971) et neuf professions intermédiaires (huit en 1971). Si les maires cadres et de professions intellectuelles supérieures se recrutent essentiellement à la droite de l'échiquier politique (vingt sur vingt-trois sièges de maire en 2020), c'est aussi le cas de cinq maires PS ou Divers gauche et de deux maires communistes, les quatre autres maires communistes se recrutant au sein des professions intermédiaires.

## **Du côté des femmes, le maintien d'un solide plafond de verre**

Dès les élections municipales de 2001, en raison de la loi sur la parité, les femmes représentent dans les quarante communes de Seine-Saint-Denis près de la moitié des candidat·es et des élus·es. Cependant, au fil des élections, leur part au sein de ces dernier·es demeure légèrement inférieure à 50 %, signe que les têtes de liste y sont ici comme ailleurs plus souvent des hommes. De même, elles accèdent aux exécutifs municipaux dans des proportions qui progressent de 45,6 % à 47,6 % entre 2001 et 2020. Par contre, l'accès à la fonction de maire est nettement plus laborieux, alors même qu'à l'échelle de la France il connaît une progression régulière, passant d'un peu moins de 2 % en 1971 à près de 20 % en 2020<sup>3</sup>. Pourtant, avant les lois sur la parité, la Seine-Saint-Denis faisait figure de département pionnier : en 1971, trois femmes sont élues maires, une proportion quatre fois plus élevée que la moyenne française. Parmi elles, une pionnière, Pierrette Petitot, maire PCF de Villetaneuse de 1945 à 1977. En 1983, elles sont quatre, soit 10 % des maires du département lorsque ce taux n'est encore que de 4 % pour l'ensemble de la France. Ces femmes, maires de Saint-Ouen, Bagnolet, Noisy-le-Grand, s'imposent avec l'appui du Parti communiste qui leur permet aussi d'accéder à un mandat national.

En 2001, elles demeurent quatre, passent à sept en 2008 (trois PCF, deux PS et DVG, une écologiste), ce qui situe alors le département dans les moyennes nationale et régionale, avant de redevenir quatre en 2014, puis cinq en 2020, soit un taux très inférieur aux autres départements de la région (12,5 % contre 22 %) (Degbé et Dubujet 2022). Ces cinq femmes maires sont élues avec l'appui des partis de droite, lesquels ont désormais conquis plus de la moitié des villes du département, et elles relèvent toutes des classes supérieures.

S'intéresser aux seuls maires élus l'année de l'élection invisibilise d'autres femmes qui accèdent à la fonction en cours de mandat, à la faveur de démissions que la loi sur le cumul des mandats a rendues plus fréquentes. Si, pour quelques-unes, il s'agit d'un tremplin vers une carrière politique, la plupart n'assurent la fonction que sur un temps circonscrit. Certaines ne parviennent pas à se faire réélire, comme Ghislaine Durand (PCF) à L'Île-Saint-Denis en 2001, Christine Rivoire (UDF) à Noisy-le-Sec en 2008 ou Meriem Derkaoui (PCF) à Aubervilliers en 2020, tandis qu'Alda Pereira-Lemaitre (PS) est mise en minorité en 2010 par son conseil municipal à Noisy-le-Sec, après deux ans et demi de mandat. D'autres assurent des intérim, comme Katia Coppi, qui succède au sénateur Philippe Dallier à la mairie des Pavillons-sous-Bois en 2017, gagne haut la main les élections de 2020, mais rétrocède son poste en 2023 à son précédent titulaire. C'est aussi le cas de Samira Tayebi à Clichy-sous-Bois, qui prend la suite d'Olivier Klein lorsque ce dernier est nommé ministre du Logement et lui restitue sa place quelques mois après lorsqu'il quitte ses fonctions. Ainsi, durant la mandature 2020-2026, le

<sup>3</sup> Voir « Mandats locaux : les femmes plus nombreuses, sauf aux postes de direction », <https://www.inegalites.fr/Mandats-locaux-les-femmes-plus-nombreuses-sauf-aux-postes-de-direction>.

nombre de femmes maires monte à six au cours d'une brève période de deux mois en décembre 2022 et janvier 2023 avant de descendre à quatre lorsque les intérimaires se sont effacées. Les difficultés inhérentes à cette fonction élective en ont également conduit deux autres à se mettre en retrait de leur mandat pour des raisons de santé ou de surmenage au début de l'année 2025. En Seine-Saint-Denis, la parité demeure un processus inachevé et elle s'accompagne d'une sur-sélection sociale (Achin et Lévèque 2018).

## **Une fonction qui s'entrouvre aux populations racisées de Seine-Saint-Denis**

Alors que la fonction de maire s'est progressivement fermée aux classes populaires et qu'elle peine à s'ouvrir aux femmes, elle s'entrouvre depuis peu en direction des populations racisé·es.

Azzédine Taïbi ouvre la voie à Stains en 2014 ; à la fin de la mandature, trois autres maires racisé·es ont accédé à la fonction à la faveur de démission ou de décès et les municipales de 2020 débouchent sur l'élection de sept maires racisés. À la veille de mars 2026, ce sont neuf communes sur désormais trente-neuf qui ont ou ont eu à leur tête, parfois temporairement, un ou une maire racisé·e.

Si la progression est nette, la proportion reste encore faible au regard de celle des populations racisées de Seine-Saint-Denis. En l'absence de statistiques ethniques, celle-ci ne peut qu'être approchée : en 2020, 64 % de la population du département est constituée d'immigré·es (32 %) et de descendant·es d'immigré·es (32 %) (INSEE 2023). Pour autant, ce taux de 64 % ne constitue qu'une estimation approximative de la population racisée du département : en effet, s'il inclut les immigré·es et descendant·es d'immigrés européens qui n'en font pas partie, il exclut les petits-enfants d'immigré·es racisé·es et les personnes noires originaires des départements et régions d'outre-mer, ainsi que leur descendance. L'analyse statistique que nous avons réalisée depuis 2001 montre par ailleurs que les conseils et les exécutifs municipaux ont vu croître significativement la représentation des personnes racisées : celle-ci a été multipliée par plus de six dans les exécutifs entre 2001 et 2020, où elle est passée de 7 % à 38 % (Bacqué et Demoulin 2026). Cependant, comme pour les femmes, persiste un plafond de verre à l'accès à la fonction de maire, qui commence néanmoins à se fissurer pour les populations racisées.

Si deux des neuf maires racisés sont affiliés aux Républicains, les sept autres se positionnent clairement à gauche, qu'ils soient ou non membres d'un parti politique. Deux d'entre eux décrivent ainsi des parcours construits en dehors ou à la lisière des affiliations partisanes. Ces maires racisés incarnent-ils la banlieue populaire d'aujourd'hui, à l'instar de ce qu'ont incarné les maires communistes de la banlieue rouge ? Rien n'est moins sûr, tant l'ouverture identifiée demeure limitée sur le plan social comme sur celui du genre. En effet, ces neuf maires appartiennent aux classes moyennes ( $n = 5$ ) et supérieures ( $n = 4$ ), ce qui ne les différencie guère des autres maires du département. Huit d'entre eux ont cependant grandi dans des familles appartenant aux classes populaires, ce qui a contribué à forger leur expérience sociale et politique, comme le montrent les entretiens biographiques réalisés. Quant aux femmes racisées, elles restent, tout comme les femmes en général, marginalisées, puisque les deux qui sont devenues maires dans le département ont accédé à cette fonction en cours de mandat et n'ont pas été reconduites.

La Seine-Saint-Denis, territoire populaire et d'immigration, n'échappe pas à des distorsions majeures entre le profil de sa population et celui de ses maires. Les hommes et les classes supérieures blanches exercent le pouvoir politique dans ces banlieues populaires. Ce constat est d'autant plus marquant que l'expérience du communisme municipal a été celle de l'accès des femmes à la représentation politique et plus encore celle de l'accès de la classe ouvrière, épisode aujourd'hui achevé alors que les classes populaires restent majoritaires dans ce département.

« Les Noirs doivent-ils être représentés par des Noirs et les femmes par des femmes ? », s'interrogeait la politiste Carole Pateman (1970) et, ajoutons-nous, les classes populaires doivent-elles être représentées par des ouvrier·es et des employé·es ? Comme le montrent les expériences étaisuniennes de gestion municipale par des maires noirs (Thompson 2005), ce type de représentation en miroir ne suffit pas à garantir la prise en compte des intérêts des groupes minorisés. Ainsi que l'attestent les entretiens réalisés, les maires racisé·es de Seine-Saint-Denis sont imprégnés d'une morale républicaine qui valorise l'intérêt général, et adhèrent à une conception substantielle de la représentation. Ils développent par ailleurs des politiques locales contrastées en termes de justice sociale et spatiale. Néanmoins leur élection indique l'amorce d'une dynamique d'ouverture de la représentation électorale. Celle-ci reste disjointe d'une ouverture sociale ou en termes de genre, mais elle ouvre la scène politique à des acteurs et actrices issus de ces territoires et souvent de familles de classe populaire. Cette dynamique repose par ailleurs sur une forte mobilisation de certain·es de ces élus·es, qui ont rencontré des obstacles dans le champ partisan (Bacqué et Lafaye 2026). Les élections municipales à venir contribueront-elles à faire émerger de nouvelles normes et pratiques dans le champ politique ? Contribueront-elles à questionner plus avant la représentativité électorale et à en faire l'objet de revendications, comme semblent l'indiquer les diverses tentatives de constituer un mouvement politique des quartiers populaires, ou la demande d'une parité sociale portée par plusieurs collectifs ?

## Bibliographie

- Achin, C. et Lévêque, S. 2014. « La parité sous contrôle. Égalité des sexes et clôture du champ politique », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 204, p. 118-137. URL : <https://shs.cairn.info/revue-actes-de-la-recherche-en-sciences-sociales-2014-4-page-118?lang=fr&tab=texte-integral>.
- Achin, C. et Lévêque, S. 2018. « Parité, sur-sélection sociale et professionnalisation politique. Le Conseil de Paris 2001-2014 », in Sandrine Lévêque et Anne-France Taïclet (dir.), *À la conquête des villes. Sociologie politique des élections municipales de 2014*, Villeneuve-d'Ascq : Presses universitaires du Septentrion.
- Bacqué, M.-H, Bellanger, E et Rey, H. 2018, *Banlieues populaires. Territoires, sociétés, politiques*, La Tour-d'Aigues : Éditions de l'Aube, 2018.
- Bacqué, M.-H. et Demoulin, J. 2026. *Élus des banlieues populaires*, Paris : PUF, « La vie des idées ».
- Bacqué, M.-H. et Lafaye, C. 2026. « L'émergence de maires racisés », in M.-H. Bacqué et J. Demoulin (dir.), *Élus des banlieues populaires*, Paris, PUF, « La vie des idées ».
- Degbé, A. et Dubujet, F. 2022. « En Île-de-France, deux maires sur dix sont des femmes », *INSEE Flash Île-de-France*, n° 66. URL : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/6204762>.
- Démocratiser la politique *et al.* 2025. *Tous les mêmes ? Portrait social de la France politique de 2002 à nos jours*, rapport de recherche, Groupe de diffusion, de recherche et de veille citoyenne. URL : <https://democratiserlapolitique.org/rapport-de-recherche/>.
- Hayat, S. et Sintomer, Y. 2013. « La représentation politique », *Raisons politiques*, n° 50, p. 5-11. URL : <https://shs.cairn.info/revue-raisons-politiques-2013-2?lang=fr>.
- INSEE Références, 2023. « Localisation des immigrés et des descendants d'immigrés », in *Immigrés et descendants d'immigrés*, p. 140-144. URL : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/6793391>.
- Kerrouche, É. et Lavignotte, É. 2020. *Profession : élue local·e. La fin du mythe républicain, pour un renouveau démocratique*, Boulogne-Billancourt : Berger-Levrault.

- Koebel, M. 2012. « Les élus municipaux représentent-ils le peuple ? Portrait sociologique », *Métropolitiques*. URL : <https://metropolitiques.eu/Les-elus-municipaux-representent-ils-le-peuple-Portrait-sociologique.html>.
- Koebel, M. 2014. « Le profil social des maires de France », *Pouvoirs*, n° 148, p. 123-138. URL : <https://droit.cairn.info/revue-pouvoirs-2014-1-page-123?lang=fr>.
- Lefebvre, R. 2019. « La politique, une affaire de “professionnels” ? », in Fondation Copernic, *Manuel indocile des sciences sociales. Pour des savoirs résistants*, Paris : La Découverte, p. 408-417. URL : <https://shs.cairn.info/manuel-indocile-de-sciences-sociales--9782348045691-page-408?lang=fr>.
- Mazouz, S. 2020. *Race*, Paris : Anamosa.
- Pateman, C. 1970. *Participation and Democratic Theory*, Cambridge : Cambridge University Press.
- Pitkin, H. F. 1972. *The Concept of Representation*, Berkeley : University of California Press.
- Pudal, B. 1989. *Prendre parti. Pour une sociologie historique du PCF*, Paris : Presses de Sciences Po.
- Rouban, L. 2015. « Les sommets de l'exécutif urbain : Les maires des villes de plus de 30 000 habitants entre 1983 et 2014 », *Revue française d'administration publique*, n° 154, p. 377-390. URL : <https://droit.cairn.info/revue-francaise-d-administration-publique-2015-2-page-377?lang=fr>.
- Thompson, J. P. 2005. *Double Trouble: Black Mayors, Black Communities and the Struggle for Deep Democracy*, Oxford : Oxford University Press.

**Marie-Hélène Bacqué** est professeure émérite à l'Université Paris-Nanterre, membre de l'UMR LAVUE. Ses travaux portent sur les quartiers populaires, en France et en Amérique du Nord, sur la démocratie participative et les mobilisations urbaines.

**Claudette Lafaye** est chercheuse associée à l'UMR LAVUE. Ses travaux portent sur les mobilisations urbaines et la réception des processus de transformation des quartiers populaires par leurs habitants. Elle a contribué à l'ouvrage *Élus des banlieues populaires*, Paris, PUF, collection « La vie des idées », 2026.

#### **Pour citer cet article :**

Marie-Hélène Bacqué et Claudette Lafaye, « Les maires de Seine-Saint-Denis représentent-ils la population ? », *Métropolitiques*, 9 février 2026.  
 URL : <https://metropolitiques.eu/Municipales-2026quelle-representation-politique.html>.  
 DOI : <https://doi.org/10.56698/metropolitiques.2255>.